



Delais pour mettre fin au cdd

Par **gnocchi**, le **12/06/2017 à 15:18**

Bonjour, rnrnJe suis en CDD depuis un an et la fin de mon contrat doit prendre fin le 16 juin 2017.rnrnJusqu'à présent, je n'avais aucune nouvelle de mon employeur à savoir si j'allais être renouvelé ou pas.rnrnEn effet, il est indiqué dans mon contrat, que la direction devait me prévenir deux mois à l'avance par lettre écrite en AR pour donner sa décision de renouveler le contrat ou pas.rnrnJ'ai souhaité prendre les devants vendredi 9 juin pour leur demander la suite à venir et le chef m'a répondu que celui-ci n'allait pas être renouvelé soit une semaine avant la fin de la date du cdd.rnrnIl me semble que les délais prévus au contrat ne sont pas respectés.rnrnQuels seraient les recours?rnrnMerci de votre aide,

Par **morobar**, le **12/06/2017 à 16:15**

Bonjour,rnAucun recours.rnLe CDD est échu conformément à la date indiquée.rnVous évoquez un délai de prévenance, il s'agit donc d'un CDD avec une collectivité ou un hôpital.